

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉM BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL Mme  
RENOU M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOVAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Étaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

**SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : Avenant n°1 au contrat de reprise des matériaux par SPHERE**

Par contrat en date du 27 décembre 2017, le SMICTOM Centre Ouest a confié pour 5 ans à la société SPHERE la reprise de la majorité de ses matériaux issus de la collecte sélective et triés sur le centre de tri de Gael en prévoyant un prix « plancher » de rachat :

- Acier– plancher de 30€/tonne
- Aluminium – plancher de 250€/tonne
- papiers cartons non complexés issus de la collecte séparée (5.02) – plancher de 30€/tonne
- cartons issus des déchèteries ( 1.05) - plancher de 70€/tonne
- Journaux revues magazines ( 1.11) – plancher de 80€/tonne

Par courrier en date du 3 janvier dernier, la société SPHERE a alerté le SMICTOM Centre Ouest sur la situation économique actuelle très délicate que connaît le marché des matériaux, notamment des fibreux, qui sont revendus par ses soins très en dessous des prix planchers depuis plusieurs mois maintenant. En janvier certaines catégories papetières sont désormais en rachat négatif : les collectivités payent pour les faire évacuer.

Cette situation découle de plusieurs phénomènes. En premier lieu, la fermeture du marché chinois intervenue à l'été 2017 a totalement déstabilisé la filière à l'échelle européenne qui est depuis saturée. Les difficultés -voire les fermetures- récentes de plusieurs usines françaises ont encore amplifié le phénomène. La consommation de papier est par ailleurs globalement en baisse mais les experts s'accordent à dire que la filière devrait se réguler et reprendre d'ici deux ans environ.

Les exigences de qualité vont également croissante sur le tri des papiers, compte tenu de la saturation du marché. Pour y satisfaire, SPHERE va réaliser une adaptation de sa chaîne de tri sur le centre de tri actuel de Gael pour sortir 2 catégories : un 1.11JRM respectant le standard et du PCM 1.02 en plus, papier de qualité inférieure.

Suite à une réunion de négociation organisée avec SPHERE le 17 janvier dernier, il est proposé de faire évoluer l'actuel contrat de la manière suivante :

**-Aluminium**

Produits	Conditions actuelles		
	Prix Plancher	Prix référence 01/09/2017	Indice
ALUMINIUM	250	579,00	Moyenne indice DIN (*,40 *,60) METAL BULLETIN

**Il est proposé de réaliser un avenant N°1 au contrat apportant les modifications suivantes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 :**

**DELIBERATION du Comité Syndical N° 2020/003**

**SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine**  
 5 ter rue de Gael  
 35 290 Saint Méen Le Grand

Modifications introduites par l'avenant N°1		
Nouveau prix Plancher	Prix de reprise base décembre 2019	Indice
200	257 €	Indice Remplacé (01/04/2019) par Moyenne DIN226 EUROPE*0,4*0,5

**-papiers cartons non complexés issus de la collecte séparée (5.02) et cartons issus des déchèteries ( 1.05)**

La catégorie 5.02 trouve actuellement très difficilement des débouchés et il semble préférable de revenir sur l'option « filière » du contrat CITEO, qui garantit toujours un débouché sans rachat négatif. Le repreneur de l'option « filière », REVIPAC exige dans ce cas que les cartons issus des déchèteries lui soient également confiés.

Le changement vers l'option « filière » est ferme jusqu'au 31/12/2022, date de fin du barème F CITEO.

**Il est proposé d'intégrer dans l'avenant N°1 au contrat les modifications suivantes :**

Retrait des papiers cartons non complexés issus de la collecte séparée (5.02) et des cartons issus des déchèteries ( 1.05) du contrat à compter du du 1<sup>er</sup> mars 2020 pour les confier à REVIPAC jusqu'au 31/12/2022.

**- Journaux revues magazines ( 1.11)**

Produits	Conditions actuelles		
	Prix Plancher	Prix référence 01/09/2017	Indice
PJM (1.11)	80	71,10	Formule : Valeur COPACEL 1.11

**Il est proposé d'intégrer dans l'avenant N°1 au contrat les modifications suivantes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 :**

Le prix plancher est supprimé.

L'indice de cotation est le M.O.P (Marktberichten Oud Papier) pour la Hollande et la Belgique, qualité 1.11.

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

**- nouvelle catégorie des PCM**

**Il est proposé d'intégrer dans l'avenant N°1 au contrat les modifications suivantes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 :**

Pas de prix plancher

Rétribution en fonction du prix de marché du mois en cours (meilleure offre) moins les frais de gestion et le coût de mise en balle ( 23€/T).

**- Journaux revues magazines ( 1.11) et nouvelle catégorie des PCM**

**Une disposition commune aux 2 catégories est proposée dans le cadre de l'avenant N°1 :**

L'usine UPM-Chapelle Darblay, l'actuel repreneur, propose des rachats ponctuels de papier (papier à 15% impureté) qui sera racheté au prix du marché du mois en cours.

Le prix de reprise valeur janvier 2020 serait aux alentours de 45€ pour janvier soit 17€ net collectivité une fois les frais de transport et gestion déduits.

Enfin, le projet d'avenant intégrera une réduction de la durée initiale du contrat prévue jusqu'au 31/12/2022 pour la ramener à une durée de un 1 an, à compter de la date de signature de l'avenant et renouvelable une fois 1 an.

Cette disposition permettra de mieux bénéficier d'un éventuel redémarrage du marché des papiers en permettant une remise en concurrence dès 2021.

Le Bureau a émis un avis favorable au projet d'avenant N°1

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

☞ approuve l'avenant n°1 intégrant les modifications ci-dessus détaillées,

☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020



Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 77  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 95  
Abstentions: 0  
Contre: 0

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENO M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOVAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFFRAY M BESNARD M BROUAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Étaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

**SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : Retour à l'option « filière » du contrat CITEO pour certains matériaux**

Le marché des matériaux fibreux, particulièrement des papiers et des cartonnettes, connaît une conjoncture particulièrement difficile depuis plusieurs mois maintenant avec un effondrement des cours de reprise.

Cette situation découle de plusieurs phénomènes. En premier lieu, la fermeture du marché chinois intervenue à l'été 2017 a totalement déstabilisé la filière à l'échelle européenne qui est depuis saturée. Les difficultés -voire les fermetures- récentes de plusieurs usines françaises ont encore amplifié le phénomène.

La consommation de papier est par ailleurs globalement en baisse mais les experts s'accordent à dire que la filière devrait se réguler et reprendre d'ici deux ans environ.

La catégorie 5.02 « papiers cartons non complexés issus de la collecte séparée » trouve actuellement très difficilement des débouchés et il semble préférable de revenir sur l'option « filière » du contrat CITEO, qui garantit toujours un débouché sans rachat négatif.

Le reprenneur de l'option « filière », REVIPAC exige dans ce cas que les cartons issus des déchèteries lui soient également confiés. Le changement vers l'option « filière » est ferme jusqu'au 31/12/2022, date de fin du barème F CITEO.

Un projet d'avenant N°1 par la société SPHERE, actuel reprenneur de ces matériaux, a fait l'objet de la délibération 2020-003.

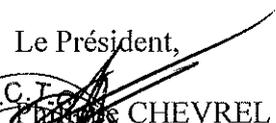
Le Bureau a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

☞ valide le retour des papiers cartons non complexés issus de la collecte séparée (5.02) et des cartons issus des déchèteries ( 1.05) à une gestion via l'option « filière » du contrat CITEO et de les confier par contrat de reprise type à REVIPAC à compter du 1er mars 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022

☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020

Le Président,  
  
CHEVREL  


Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 77  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 95  
Abstentions: 0  
Contre: 0

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### Dinan Agglomération :

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### Ploërmel Communauté :

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### Brocéliande Communauté :

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENO M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOVAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### Montfort Communauté :

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUZAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### Loudéac Communauté - Bretagne Centre :

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### Étaient excusés :

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

*SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine*  
 5 ter rue de Gael  
 35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : Création de la société « BRETISUN ISDND » et entrée au capital du SMICTOM CO**

Depuis le début de l'année 2019, Energ'iv, la SEML (Société d'Economie Mixte Locale) créée par le SDE35 pour développer les énergies renouvelables sur le Département, a étudié la faisabilité de développer une centrale photovoltaïque au sol multi-site sur 7 anciens ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) du département.

Pris indépendamment, la réalisation de projets de centrale photovoltaïque au sol sur ces sites trouvent difficilement leur équilibre économique du fait de puissances relativement réduites (1 à 5 MWc).

La proposition réalisée par Energ'iv est de mutualiser le développement, la construction et l'exploitation de ces 7 sites afin d'optimiser leur rentabilité économique, et augmenter leur chance d'obtenir un tarif de rachat de l'électricité (complément de rémunération) aux appels d'offre menés par la CRE (Commission Régulation de l'Energie). Elle permettra aussi de mutualiser les risques liés au développement de ces projets.

Afin d'ancrer ces projets dans le territoire et d'impliquer les citoyens dans le développement des énergies renouvelables, Energ'iv a proposé aux propriétaires de sites, aux exploitants, et aux coopératives citoyennes qui le souhaitent de créer collectivement une SAS (Société par Actions Simplifiées) : Breti-Sun ISDND. Cette société aura pour objet de porter le développement, la construction et l'exploitation des 7 centrales.

Pour la réalisation des projets, les structures membres mutualiseront leurs ressources, données et savoir-faire en vue d'optimiser les coûts. Des contrats de prestation de services pourront formaliser cet accompagnement, notamment entre Breti-Sun ISDND et Energ'iv. Les études déjà menées par les membres, et suffisamment récentes pour pouvoir contribuer au projet collectif, pourront faire l'objet d'une procédure de rachat.

Le périmètre envisagé pour la réalisation du parc photovoltaïque, ainsi que le dimensionnement prévisionnel des centrales est détaillé dans le tableau suivant :

Sites	Propriétaires	Exploitants	Puissance	Productible annuel
Tinteniac	SMICTOM Ille et Rance		1,49 MWc	1 620 MWh
Cornillé	SMICTOM SUD EST 35		2,93 MWc	3 190 MWh
Le Verger	Le Verger	SMICTOM Centre Ouest	1,13 MWc	1 230 MWh
St Meloir des Ondes	SIVOM / Saint Malo Agglo		4,99 MWc	5 440 MWh
Dinard	Dinard	SIRDOM / CC Côte d'Emeraude	1,44 MWc	1 570 MWh

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
 5 ter rue de Gael  
 35 290 Saint Méen Le Grand

Haute Gayeulle	Rennes Métropole		3,81 MWc	4 090 MWh
Dol de Bretagne	Dol de Bretagne et CC du pays de Dol	CC du pays de Dol	1,23 MWc	1 320 MWh
TOTAL			17 MWc	18 500 MWh

Les montants nécessaires pour le développement du projet (études, faisabilité, pilotage, dossiers réglementaires,...) sont estimés à 560 000 € HT. Les montants à engager pour l'investissement, y compris la phase de développement, sont estimés à 14,3 M€ dont 2,1 M€ de fonds propres.

#### Création de la société Brete-Sun ISDND

Les partenaires du projet ont convenu de créer une société commune, la Société par Actions Simplifiées (SAS) Brete-Sun ISDND, dont le siège social est à Thorigné-Fouillard.

La Société a pour objet social :

- la production d'énergies renouvelables, notamment par l'acquisition et l'installation de centrales photovoltaïques ;
- l'exploitation d'unité de production d'énergie renouvelable, notamment de centrales photovoltaïques, comprenant de manière non exhaustive la vente d'électricité et produits associés, la maintenance préventive et curative des installations, l'amélioration et l'optimisation de la production.

Le capital social, à la constitution de la société, est fixé à deux cents quatre-vingt-trois mille euros (283.000€) dans les proportions suivantes :

- La SEML Energ'iV à concurrence de Soixante-dix mille euros (70 000 €),
- Le SMICTOM d'Ille et Rance à concurrence de Trente-cinq mille euros (35 000 €),
- Le SMICTOM Sud Est 35 à concurrence de Trente-cinq mille euros (35 000 €),
- Le SMICTOM Centre Ouest à concurrence de Trente-cinq mille euros (35 000 €),
- Rennes Métropole à concurrence de Trente-cinq mille euros (35 000 €),
- Saint Malo Agglomération à concurrence de Trente-cinq mille euros (35 000 €),
- La SAS CIREN à concurrence de Mille euros (1 000 €),
- La SCIC La coopérative des survoltés à concurrence de Mille euros (1 000 €),
- L'association Dol'watt à concurrence de Mille euros (1 000 €),

La SEML Energ'iV s'engage à céder une partie de son apport initial à un co-développeur privé qui sera retenu à l'issue d'une mise en concurrence. La SEML Energ'iV et le co-développeur retenu apporteront en complément une contribution complémentaire en Compte Courant d'Associés (CCA) afin de couvrir les frais de développement, soit un montant supplémentaire de 277 000 €. La société sera présidée par la SEML Energ'iV qui s'appuiera sur un Comité de Direction comprenant un représentant de chaque membre.

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

Lors des assemblées générales, chaque actionnaire dispose d'une voix. Les votes sont effectués au sein de 4 groupes :

- 1-Energ'IV
- 2-Développeur (une fois celui-ci retenu)
- 3-Collectivités territoriales et leurs groupements
- 4-Autres partenaires et collectifs de citoyens

La proportion de la décision issue des votes au sein de chaque groupe dans la prise de décision collective, assemblée générale comme Comité de Direction, est définie comme suit :

- 1-Développeurs (Energ'IV puis le co-développeur retenu) : 57 %
- 2-Collectivités territoriales et leurs groupements : 38 %
- 3-Autres partenaires et collectifs de citoyens : 5 %

Le Bureau a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

☞ autorise la participation du SMICTOM Centre Ouest via l'entrée au capital de la Société par Actions Simplifiées (SAS) Breti-Sun ISDND, à hauteur de 12,3 % du capital social soit 35 000 € via l'achat de 350 actions de 100 € ;

☞ approuve les statuts et le pacte d'actionnaires de la SAS Breti-Sun ISDND;

☞ autorise le Président à prendre et/ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société y compris la libération du capital dans la limite des montants indiqués ci-dessus ;

☞ désigne M. Philippe CHEVREL en qualité de représentant du SMICTOM Centre Ouest au sein de l'assemblée générale et au Comité de direction de la société ;

☞ autorise le Président à signer tout document et acte relatif à la participation du SMICTOM Centre Ouest au sein de la SAS Breti-Sun ISDND ;

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020



Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 77  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 95  
Abstentions: 0  
Contre: 0

*SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine*  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENOU M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOUAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUZAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Étaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

*SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand*

**Objet : Cession de la Presse à balle de l'UVO de Gael**

Dans le cadre des travaux de construction de l'Unité de valorisation organique de Gael en 2015, le SMICTOM avait acquis au sein du lot de process une « presse à balle » de marque JOVISA qui n'est plus utilisée aujourd'hui.

L'entreprise SPHERE sise à AVRANCHES (50300) s'est portée acquéreuse de ce matériel en remplacement d'un matériel défectueux présent dans un de ses propres sites.

La valeur de cession proposée est de 125 000 € (cent vingt-cinq mille euros)

Le Bureau a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

☞ décide la vente de la presse à balle à l'entreprise SPHERE sise à AVRANCHES pour un montant de 125 000 € (cent vingt-cinq mille euros)

☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020



Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 77  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 95  
Abstentions: 0  
Contre: 0

**SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENO M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOVAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUZAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Étaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

**SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : Modification des conditions de rachat des papiers aux écoles**

Par délibération du 21/12/17, le SMICTOM a mis en place un dispositif de rachat des papiers collectés par les associations de parents d'élèves dans les écoles .Les Conditions en vigueur jusqu'à présent étaient:

**« Location d'un caisson »**

- Reprise papier qualité (tonne) : 80,00 € TTC/tonne
- Reprise papier déclassé (tonne) : 50,00 € TTC/tonne

(Présence de classeurs, papier d'hygiène, papier cadeau...)

**Le SMICTOM Centre Ouest prend à sa charge la pose et l'enlèvement du caisson (200 € HT/opération), rachète le papier suivant les conditions indiquées dans ladite convention. »**

Conformément à la délibération 2020-003 entérinant la suppression des prix planchers des papiers repris par la société SPHERE à compter du 1er mars prochain, les conventions de rachat avec les écoles devront être adaptées en conséquence. Il est proposé de faire évoluer cette rédaction en les substituant par les conditions suivantes :

*« Compte tenu de la forte baisse des cours mondiaux des matériaux papiers et fibreux, le SMICTOM Centre ouest ne peut pas s'engager sur la valeur du papier racheté. Il reversera les recettes issues de la vente des matériaux selon les cours applicables au moment de l'enlèvement du caisson. »*

Le Bureau a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

☞ approuve la modification des conditions de rachat des papiers dans les écoles selon les termes exposés ci-dessus,

☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020



Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 77  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 95  
Abstentions: 0  
Contre: 0

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENO M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOVAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Étaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
 5 ter rue de Gael  
 35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : Remboursement 2015 participations aux Communautés de Communes et/ou Communes**

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte(vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service.

Aussi, les participations 2019 perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé en décembre 2019 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Le tableau à suivre précise pour 2015 les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

2015	Payé par la CC	Facturation fév 2020	Remboursement à effectuer 2020	Facturation à émettre mars 2020
Brocéliande	1 270 833,00 €	1 269 618,00 €	1 215,00 €	
St-Méen Montauban	1 578 653,00 €	1 578 183,00 €	470,00 €	
Guer	891 934,00 €	891 564,00 €	370,00 €	
Montfort	1 775 752,00 €	1 774 132,00 €	1 620,00 €	
Caulnes	517 065,00 €	516 310,00 €	755,00 €	
Porhoët	934 129,00 €	933 669,00 €	460,00 €	
Mauron				
Loscouët	50 520,00 €	50 410,00 €	110,00 €	
Mérillac	23 175,00 €	23 065,00 €	110,00 €	
St-Launeuc	16 291,00 €	16 291,00 €	- €	
Trémorel	85 805,00 €	85 805,00 €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>7 144 157,00 €</b>	<b>7 139 047,00 €</b>	<b>5 110,00 €</b>	

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2015, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

☞ donne pouvoir au Président ou au vice-président délégué pour signer tous actes et pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020

Le Président,

Philippe CHEVREL



Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 77  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 95  
Abstentions: 0  
Contre: 0

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le

ID : 035-253500995-20200225-D\_2020\_008-DE

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**

5 ter rue de Gael

35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENO M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOVAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUZAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Étaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

*SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine*  
 5 ter rue de Gael  
 35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : Remboursement 2016 participations aux Communautés de Communes et/ou Communes**

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte(vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service.

Aussi, les participations 2019 perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé en décembre 2019 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Le tableau à suivre précise pour 2016 les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

2016	Payé par la CC	Facturation fév 2020	Remboursement à effectuer 2020	Facturation à émettre mars 2020
Brocéliande	1 609 204,00 €	1 606 785,00 €	2 419,00 €	
St-Méen Montauban	1 950 350,00 €	1 949 760,00 €	590,00 €	
Guer	1 061 532,00 €	1 061 023,00 €	509,00 €	
Montfort	2 117 115,00 €	2 115 899,00 €	1 216,00 €	
Caulnes	605 495,00 €	604 488,00 €	1 007,00 €	
Porhoët	1 108 262,00 €	1 107 317,00 €	945,00 €	
Mauron				
Loscouët	53 326,00 €	53 216,00 €	110,00 €	
Mérillac	25 583,00 €	25 473,00 €	110,00 €	
St-Launeuc	18 254,00 €	18 254,00 €	- €	
Trémorel	100 633,00 €	100 633,00 €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>8 649 754,00 €</b>	<b>8 642 848,00 €</b>	<b>6 906,00 €</b>	<b>0</b>

**SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

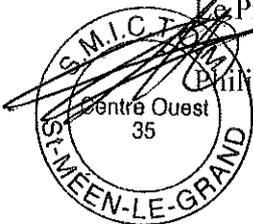
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2016, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

☞ donne pouvoir au Président ou au vice-président délégué pour signer tous actes et pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020

Le Président,  
Philippe CHEVREL



Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 77  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 95  
Abstentions: 0  
Contre: 0

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le

ID : 035-253500995-20200225-D\_2020\_009-DE

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BÉCKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENOU M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOUAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Étaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
 5 ter rue de Gael  
 35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : Remboursement 2017 participations aux Communautés de Communes et/ou Communes**

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte(vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service.

Aussi, les participations 2019 perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé en décembre 2019 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Le tableau à suivre précise pour 2017 les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

2017	Payé par la CC	Facturation fév 2020	Remboursement à effectuer 2020	Facturation à émettre mars 2020
Brocéliande	1 523 487,00 €	1 521 457,00 €	2 030,00 €	
St-Méen Montauban	1 860 391,00 €	1 859 605,00 €	786,00 €	
Oust	1 010 307,00 €	1 009 731,00 €	576,00 €	
Montfort	2 064 659,00 €	2 065 280,00 €		621,00 €
Dinan	569 938,00 €	574 123,00 €		4 185,00 €
Ploermel	999 221,00 €	997 972,00 €	1 249,00 €	
Loudeac			394,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>8 220 253,00 €</b>	<b>8 220 024,00 €</b>	<b>5 035,00 €</b>	<b>4 806,00 €</b>

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2017, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

☞ donne pouvoir au Président ou au vice-président délégué pour signer tous actes et pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020

Le Président,

Philippe CHEVREL



Nombre de délégués en exercice:	140
Nombre de délégués présents:	77
Nombre de pouvoirs:	18
Nombre de voix pour:	95
Abstentions:	0
Contre:	0

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le

ID : 035-253500995-20200225-D\_2020\_010-DE

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENO M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOVAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFFRAY M BESNARD M BROUAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Étaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
 5 ter rue de Gael  
 35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : Remboursement 2018 participations aux Communautés de Communes et/ou Communes**

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte(vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service.

Aussi, les participations 2019 perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé en décembre 2019 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Le tableau à suivre précise pour 2018 les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

2018	Payé par la CC	Facturation fév 2020	Remboursement à effectuer 2020	Facturation à émettre mars 2020
Brocéliande	1 542 148,00 €	1 538 615,00 €	3 533,00 €	
St-Méen				
Montauban	1 848 562,00 €	1 846 094,00 €	2 468,00 €	
Oust	1 004 577,00 €	1 002 947,00 €	1 630,00 €	
Montfort	2 063 004,00 €	2 059 033,00 €	3 971,00 €	
Dinan	583 867,00 €	582 854,00 €	1 013,00 €	
Ploermel			3 773,00 €	
Loudeac	1 012 465,00 €	1 008 692,00 €	745,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>8 252 639,00 €</b>	<b>8 235 506,00 €</b>	<b>17 133,00 €</b>	<b>- €</b>

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2018, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

☞ donne pouvoir au Président ou au vice-président délégué pour signer tous actes et pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020

Le Président,



Philippe CHEVREL

Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 77  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 95  
Abstentions: 0  
Contre: 0

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le

ID : 035-253500995-20200225-D\_2020\_011-DE

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENO M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOVAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Etaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
 5 ter rue de Gael  
 35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : Remboursement 2019 participations aux Communautés de Communes et/ou Communes**

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte(vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service.

Aussi, les participations 2019 perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé en décembre 2019 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Le tableau à suivre précise pour 2019 les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

2019	Payé par la CC	Facturation fév 2020	Remboursement à effectuer 2020	Facturation à émettre mars 2020
Brocéliande	1 543 885,00 €	1 545 008,00 €		1 123,00 €
St-Méen Montauban	1 874 363,00 €	1 874 157,00 €	206,00 €	
Oust	995 723,00 €	995 672,00 €	51,00 €	
Montfort	2 073 862,00 €	2 078 890,00 €		5 028,00 €
Dinan	587 326,00 €	588 308,00 €		982,00 €
Ploermel	1 007 488,00 €	1 000 914,00 €	6 574,00 €	
Loudeac				411,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 276 768,00 €</b>	<b>8 277 481,00 €</b>	<b>6 831,00 €</b>	<b>7 544,00 €</b>

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2019, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

☞ donne pouvoir au Président ou au vice-président délégué pour signer tous actes et pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020

Le Président,  
Philippe CHEVREL



Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 77  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 95  
Abstentions: 0  
Contre: 0

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le

ID : 035-253500995-20200225-D\_2020\_012-DE

*SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand*

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUJAL M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENO M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOVAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Etaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

**SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : Compte de gestion 2019 du Receveur**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le comité syndical :

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, titres de recettes et mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été passé dans ses écritures,
- Après s'être assuré que les écritures du receveur sont conformes au compte administratif du Président,

Le Comité Syndical est appelé à approuver le compte de gestion 2019 du receveur.

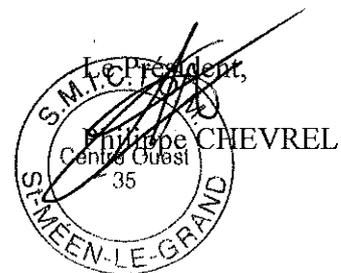
	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	2 216 874,79 €		- 409 688,60 €	1 807 186,19 €
Fonctionnement	1 941 305,00 €		- 23 775,25 €	1 917 529,75 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ approuve le compte de gestion 2019 du receveur de la collectivité,

☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020



Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 77  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 95  
Abstentions: 0  
Contre: 0

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENO M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOUAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Etaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

**SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : Compte administratif 2019**

Lors de la séance du comité au cours duquel est voté le compte administratif, le Président qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote

Ainsi, M. Bertrand, Vice-Président, expose :

Copie du Compte Administratif 2019 a été transmise aux délégués avec la convocation au comité syndical de ce jour. Lecture détaillée est donnée des comptes de fonctionnement et d'investissement. Il en résulte en synthèse :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		2019
Dépenses 2019		11 432 364,56 €
Recettes 2019		11 408 589,31 €
Résultat d'exercice 2019	-	23 775,25 €
Report exercice (N -1)		1 941 305,00 €
<b>Résultat de clôture 2019</b>		<b>1 917 529,75 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses 2019		993 996,19 €
Recettes 2019		584 307,59 €
Résultat d'exercice 2019	-	409 688,60 €
Report exercice (N -1)		2 216 874,79 €
<b>Résultat de clôture 2019</b>		<b>1 807 186,19 €</b>

Le Comité Syndical est appelé à approuver le compte administratif 2019.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ adopte le compte administratif 2019 du SMICTOM tel que présenté dans cette délibération,

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020

Président,  
Philippe CHEVREL  


Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 76- M. CHEVREL s'est retiré  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 94  
Abstentions: 0  
Contre: 0

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENO M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOVAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Etaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

**SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : Affectation des résultats**

Après approbation du compte de gestion 2019 du receveur et du compte administratif 2019, M. BERTRAND Vice-Président expose :

La section de fonctionnement se solde par un excédent de clôture d'exercice 2019 de 1 917 529,75€ et la section d'investissement par un excédent de résultat d'exercice 2019 de 1 807 186,19 €.

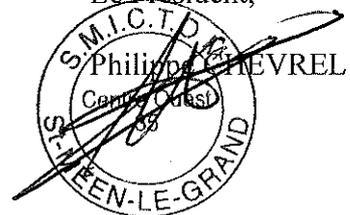
Le comité syndical doit décider des affectations. Après constatation des résultats de fonctionnement et investissement cumulés, il est proposé :

- d'affecter au compte 002 résultat de fonctionnement reporté la somme de 498 484,75 € à la DM1/2020, sachant que 1 419 045,00€ ont déjà été repris au BP 2020
- de ne pas procéder à un virement de la section de fonctionnement 2019 en investissement (c/1068) à la DM1/2020,
- de procéder au report de l'excédent cumulé de la section d'investissement 2019 (c/001), d'un montant de 483 986,19 € à la DM1/2020 sachant que 1 323 200,00 € ont déjà été repris au BP 2020

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ☞ d'affecter au compte 002 résultat de fonctionnement reporté la somme de 498 484,75 € à la DM1/2020, sachant que 1 419 045,00€ ont déjà été repris au BP 2020,
- ☞ de ne pas procéder à un virement de la section de fonctionnement 2019 en investissement (c/1068) à la DM1/2020,
- ☞ de procéder au report de l'excédent cumulé de la section d'investissement 2019 (c/001), d'un montant de 483 986,19 € à la DM1/2020 sachant que 1 323 200,00 € ont déjà été repris au BP 2020

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020

Le Président,  
  
Philippe NEVREL  
Comité Syndical  
SMICTOM  
SAINT-MÉEN-LE-GRAND

Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 77  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 95  
Abstentions: 0  
Contre: 0

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENOU M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOUAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Etaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine  
 5 ter rue de Gael  
 35 290 Saint Méen Le Grand

Objet : DMI /2020

Vu le budget primitif 2020 voté le 10 décembre 2019,  
 Vu le vote du compte administratif 2019 et le vote de l'affectation des résultats,  
 Lecture de la délibération modificative n° 1 est donnée telle que :

**SECTION INVESTISSEMENT : Dépenses**

Opération	art	BP 2020	Restes à réaliser	Nouvelles Propositions DM1
19 - ACQUISITION DE CONTENEURS OM	2188	25 000,00	2 506,24	
21 - REHABILITATION CET LE VERGER	2313	0,00	1 120,00	
21 - REHABILITATION CET LE VERGER	261	0,00	0,00	35 000,00
26 - Déchèterie de Gaël	2135	0,00	103,00	
26 - Déchèterie de Gaël	2313		11 276,00	
27 - DECHETTERIE MONTAUBAN	2135	0,00	296,00	
27 - DECHETTERIE MONTAUBAN	2313	1 000,00	1 886,75	
28 - EXTENSION CETD GAEL	2312		61,00	
28 - EXTENSION CETD GAEL	2313	420 000,00	486 228,80	
35 - DECHETTERIE PORCARO	2135	0,00	1 112,00	
35 - DECHETTERIE PORCARO	2313	15 000,00	566 745,76	
39 - COLONNES A VERRE	2188	30 000,00	1 922,00	
41 - DECHETTERIE BRETEIL	2313	2 000,00	829,68	
45 - DECHETTERIE PLELAN	2313	15 000,00	9 736,29	
47 - TRAVAUX USINE GAEL	2158		1 421,00	
47 - TRAVAUX USINE GAEL	2312		1 000,00	
47 - TRAVAUX USINE GAEL	2313	500 000,00	140 310,39	
49 - DECHETTERIE CAULNES	2135	0,00	4 292,00	
49 - DECHETTERIE CAULNES	2313	5 000,00	10 135,58	3 000,00
50 - BATIMENT SICTOM	2183	0,00	218,93	
50 - BATIMENT SICTOM	2313	3 000,00	1 964,82	
52 - ACQUISITION VEHICULE	2182	26 000,00	13 838,00	
54 - DECHETTERIE GUILLIERS	2313	3 000,00	11 004,92	3 000,00
55 - Déchèterie Le Loscouët/Meu	2135	0,00	2 746,60	
55 - Déchèterie Le Loscouët/Meu	2313	0,00	7 138,89	5 000,00
56 - DECHETTERIE LE VERGER	2313	15 000,00	6 313,50	
57 - AMENAGEMENT CLASSE 3 GAEL	2313	0,00	122,00	2 000,00
60 - COLLECTE SELECTIVE	2188	60 000,00	2 821,84	
68 - Site Internet	2051	5 000,00	14 441,20	
72 - Acquisition de puces électroniques	2188	4 000,00	1 442,80	
75 - Acquisition Propriété Gaël	2313	0,00	23 078,63	
78 - Etude d'une Recyclerie	2031	0,00	8 404,00	2 000,00
79 - Centre de transfert	2313	0,00	431 872,00	
80 - Programme investissement déchèteries	2313		1 126 089,00	-48 000,00
81 - Territoire Econome en Ressources	2031	0,00	44 160,40	-2 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>2 936 640,02</b>	<b>0,00</b>

SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine  
 5 ter rue de Gael  
 35 290 Saint Méen Le Grand

**SECTION INVESTISSEMENT : Recettes**

art	Libellé article	BP 2020	Restes à réaliser	Nouvelles Propositions DM
1641	Emprunt en euros			2 443 453,83
001	RESULTAT D INVESTIS. REPORTE	1 323 200,00		483 986,19
28188	AMORTISSEMENT CONTENANTS	150 000,00		9 200,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>2 936 640,02</b>

**SECTION FONCTIONNEMENT : Dépenses**

article	Libellé	BP 2020	Restes à réaliser	Nouvelles Propositions DM1
6078	ACQUISITION CONTENEURS OM et COMPOSTEURS		9 000,00	7 000,00
6228	Rémunérations diverses - analyses		62 000,00	40 000,00
022	dépenses imprévues		0,00	451 484,75
<b>TOTAL</b>				<b>498 484,75</b>

**SECTION FONCTIONNEMENT : Recettes**

article	Libellé	BP 2020	Restes à réaliser	Nouvelles Propositions DM1
002	RÉSULTAT DE FONCTION. REPORTÉ		1 419 045,00	498 484,75
<b>TOTAL</b>				<b>498 484,75</b>

Le comité syndical est appelé à approuver cette délibération modificative n° 1/2020

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

☞ approuve la délibération modificative n° 1/2020 susvisée,

☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme  
 Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020

Le Président,  
 Philippe CHEVREL



Nombre de délégués en exercice: 140  
 Nombre de délégués présents: 77  
 Nombre de pouvoirs: 18  
 Nombre de voix pour: 95  
 Abstentions: 0  
 Contre: 0

Envoyé en préfecture le 10/03/2020

Reçu en préfecture le 10/03/2020

Affiché le

ID : 035-253500995-20200225-D\_2020\_016-DE

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENO M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOVAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Étaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : Tarification des bacs de prêt**

Le SMICTOM du Centre-Ouest, par délibération du 21 décembre 2017, avait fixé pour l'année 2018 les tarifs des bacs de prêt « ordures ménagères », ainsi que les « bacs emballages » non triés que le Syndicat est dans l'obligation de mettre en ordures ménagères.

Ces bacs de prêt sont généralement mis à disposition des associations, collectivités, ... lors de manifestations. Des particuliers sollicitent également des bacs de prêt pour des événements organisés à domicile, d'un volume de 340 litres.

Les conteneurs emballages sont mis gratuitement à disposition (facturés en cas de mauvais tri). Il est proposé de reconduire les tarifs existants et de les maintenir leur validité jusqu'à la prise d'une nouvelle délibération :

Bac 660 litres	Location = 20 €	Prix à la levée = 20 €
Bac 340 litres	Location = 20 €	Prix à la levée = 11,50 €

Le Comité Syndical est appelé à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

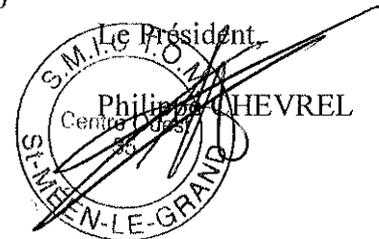
☞ adopte à compte de ce jour les tarifs susvisés pour les bacs de prêt disposés lors de manifestations diverses auprès d'associations, collectivités, particuliers, ...

☞ fixe la validité de ces tarifs jusqu'à la prise d'une nouvelle délibération modificative,

☞ précise que la durée maximale de prêt du bac (660 l ou 340 l) est d'un mois,

☞ donne pouvoir au Président ou au vice-président délégué pour signer toutes pièces administratives y afférent.

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020



Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 77  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 95  
Abstentions: 0  
Contre: 0

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand.

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENOU M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOVAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Étaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

*SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand*

***Objet : Désaffectation, déclassement et vente des biens relevant du domaine public –site de l'ancienne déchèterie de Montfort sur Meu parcelle- AH 349 pour 12 m<sup>2</sup>***

Par délibération du 25/06/19, le SMICTOM du Centre-Ouest a constaté la désaffectation des biens de l'ancienne déchèterie de Montfort sur Meu située sur les parcelles cadastrées AH 350 et 352 et décidé de procéder à leur déclassement pour procéder à leur cession à la SARL Contrôle Technique Montfortais de MONTFORT SUR MEU au prix de 25,10€/m<sup>2</sup> soit un prix total de 129 189,70€.

La cession des parcelles est intervenue par signature de l'acte authentique le 16/01/20.

Au cours de l'étude foncière, l'étude notariale de Montfort a découvert l'existence d'une 3eme parcelle - propriété du SMICTOM- AH 349 d'une surface de 12 m<sup>2</sup> jouxtant les 2 autres parcelles et qui n'avait pas été prise en compte jusqu'alors.

Il est donc proposé de la céder également à la SARL Contrôle Technique Montfortais pour un montant de 25,10€/m<sup>2</sup> soit un montant total de 301,20 €.

Avant toute cession de propriété, la Collectivité doit procéder au déclassement des biens relevant du domaine public pour l'intégrer dans le domaine privé permettant ainsi son aliénation. En application des dispositions de l'article L. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, font partie du domaine public les biens appartenant à une personne publique et qui sont :

- soit affectés à l'usage direct du public ;
- soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

De ce fait, l'ancienne déchèterie de Montfort relève de cette définition et il est donc nécessaire de procéder à son déclassement du domaine public.

Ce déclassement est soumis en principe à la désaffectation préalable des emprises du domaine public conformément à l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Néanmoins, l'article L.2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques prévoit désormais la possibilité de déclassement avant même la désaffectation effective des biens du domaine public artificiel.

Dans ce cadre, il y a lieu pour le SMICTOM du Centre-Ouest de constater la désaffectation du site de la déchèterie en vue de procéder au déclassement du domaine public et à la vente du site à la SARL Contrôle Technique Montfortais.

*SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine*  
*5 ter rue de Gael*  
*35 290 Saint Méen Le Grand*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ constate la désaffectation des biens de l'ancienne déchèterie de Montfort sur Meu située sur les parcelles cadastrées AH 350 ainsi que AH 349 d'une surface de 12 m<sup>2</sup>,

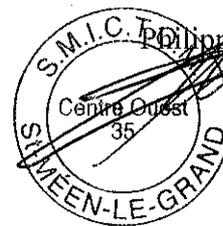
☞ décide de procéder au déclassement de la parcelle AH 349 relevant actuellement du domaine public pour les intégrer dans le domaine privé de la collectivité,

☞ décide de procéder à la cession de la parcelle AH 349 à la SARL Contrôle Technique Montfortais ZA des Tardivières 35160 MONTFORT SUR MEU au prix de 25,10€/m<sup>2</sup> soit un prix total de 301,20 € payable à la signature de l'acte,

☞ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à la réalisation de cette opération,

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020

Le Président,



Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 77  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 95  
Abstentions: 0  
Contre: 0

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le

ID : 035-253500995-20200225-D\_2020\_018-DE

*SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine*  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENO M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOVAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUZAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Etaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : renouvellement du bail de location des bureaux dans la Maison de Services au Public**

Par délibération 2016-15 du 19 avril 2016, le SMICTOM Centre Ouest est devenu locataire d'une partie des bureaux situés dans les locaux de la Maison de Services au Public de St Méen, située en face du siège du syndicat. Cette location comprenait à l'origine 4 bureaux et 1 salle de réunion. A l'occasion du nouvel aménagement intérieur du bâtiment, le nombre de bureaux loués au SMICTOM Centre Ouest a été réduit à 3, soit 17,81m2 en moins.

En conséquence, la Communauté de Communes St Méen Montauban, propriétaire du bâtiment avait soumis un avenant n°1 au bail, entraînant une réduction du loyer proportionnelle à la réduction de la surface.

Compte tenu des besoins en espace de bureaux pour lesquels le siège du Syndicat est insuffisant, il est proposé de poursuivre cette location et de signer un nouveau bail de mise à disposition de bureaux au sein de la Maison des Services - la date de départ était au 30/09/2019- pour 3ans selon les conditions suivantes :

Loyer annuel : 4675 €TTC

Charges liées au fluides : 1400 €TTC

Ménage : 1080 €TTC

Le Bureau a émis un avis favorable à ce projet de nouveau bail.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ adopte le projet de bail avec la Communauté de Communes St Méen Montauban pour la location des bureaux dans la Maison de Services au Public selon les conditions exposées ci-dessus,

☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020

Le Président,  
Philippe CHEVREL



Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 77  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 95  
Abstentions: 0  
Contre: 0

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENO M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOUAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Étaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

*SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine*  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : ressources humaines- Créations de postes**

La commission administrative paritaire du CDG 35 a émis un avis favorable aux promotions internes de 3 agents de la collectivité :

<b>Situation actuelle</b>	<b>Proposition de promotion</b>	<b>Nombre de postes</b>
Adjoint technique Principal de classe	Agent de Maitrise	1
Adjoint technique Principal de 2° class	Agent de Maitrise	1
Rédacteur Principal de 1ere classe	Attaché	1

L'inscription sur la liste d'aptitude des agents ne vaut recrutement. Elle nécessite une création de poste, une déclaration de vacance d'emploi et enfin une nomination par arrêté.

Il est ainsi proposé la création des postes suivant :

- 2 postes d'agent de Maitrise
- 1 poste d'attaché

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)
- Vu le décret n° 88-45 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du CDG 35 du 3 février 2020,
- Vu l'avis du Comité Technique départemental, en date du 7 septembre 2015, portant avis favorable à la détermination des ratios d'avancement de grade (promus – promouvables) à 100 % pour tous les grades présents au SMICTOM du Centre-Ouest à compter du 01/01/2015,
- Vu le budget 2020 du SMICTOM du Centre-Ouest approuvé le 10 décembre 2019,
- Vu la délibération 2017/40 du 4 juillet 2017 instituant le RIFSEEP,

Le comité syndical est appelé à délibérer sur la création des postes suivants :

- 2 postes d'agent de Maitrise
- 1 poste d'attaché

*SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine*  
*5 ter rue de Gael*  
*35 290 Saint Méen Le Grand*

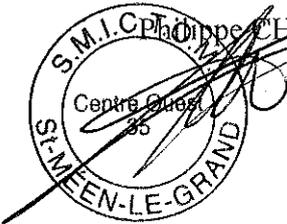
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ décide la création des postes suivants au sein de la collectivité :  
2 postes d'agent de Maitrise  
1 poste d'attaché

☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020

Le Président,

Philippe CHEVREL  


*Nombre de délégués en exercice: 140*  
*Nombre de délégués présents: 77*  
*Nombre de pouvoirs: 18*  
*Nombre de voix pour: 95*  
*Abstentions: 0*  
*Contre: 0*

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le

ID : 035-253500995-20200225-D\_2020\_020-DE

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENOU M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOUAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Étaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

**SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : Certificats électroniques**

Les élections municipales et intercommunales de 2020 verront le renouvellement d'un certain nombre d'élus. Certains élus du syndicat disposent de certificats leur permettant de signer électroniquement les pièces administratives. Ces certificats sont utilisés pour l'authentification lors de la télétransmission d'actes en Préfecture, de signature des bordereaux comptables, des marchés publics, visa de factures qu'il sera nécessaire de renouveler selon les cas.

Les certificats actuels, nominatifs, contractualisés avec Certinomis, seront caducs à compter de l'élection du nouvel exécutif.

Afin d'assurer la continuité après l'élection des exécutifs et avant que les nouveaux élus ne puissent utiliser les services, il est nécessaire :

- qu'un agent du syndicat soit désigné pour assurer la signature par délégation entre la période couvrant l'élection du nouvel exécutif et la réception des certificats de ce même exécutif. Cet agent sera chargé de gérer les affaires courantes durant cette période limitée.
- de prévoir la commande de certificats pour le prochain exécutif.

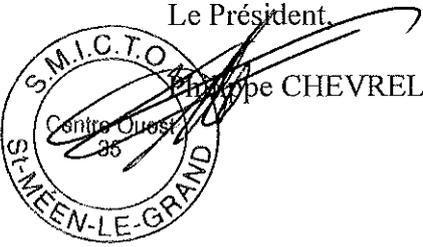
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

✎ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat Mégalis Bretagne pour la mise à disposition d'un marché de fourniture de certificats électroniques,

✎ accorde une délégation de signature électronique à Philippe Zilliox, Directeur du syndicat pour la période couverte entre l'élection de l'exécutif jusqu'à la réception des certificats du nouvel exécutif,

✎ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020

Le Président,  
  
Philippe CHEVREL



Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 77  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 95  
Abstentions: 0  
Contre: 0

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 10 février 2020 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

### **Dinan Agglomération :**

**Présents :** Mme BERHAULT M BERTRAND Mme BOUGAULT Mme GUILLEMOT M MAILLARD  
M ODYE M VERGER

**Ont donné pouvoir :** /

### **Ploërmel Communauté :**

**Présents :** M BOUESNARD M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON  
Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LE BRETON M LEMAZURIER  
M PINCON M RAULO M RICHARD M ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** M BOURNE à M DORE ; Mme BRAJEUL à M BUOT

### **Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :**

**Présents :** M ANÉ M BECKER Mme CHEREL M HAMERY M MARTIN

**Ont donné pouvoir :** M BROUXEL à M MARTIN ; M BRULE à M ANÉ ; M DROUGARD à  
Mme CHEREL ; Mme KERFERS à M HAMERY ; M LE SAUX à M BECKER

### **Brocéliande Communauté :**

**Présents :** M ALBERT M CHARLET Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ  
Mme GUILLARD M HERVAULT M LERAY M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL  
Mme RENO M THOMAS Mme VERDON

**Ont donné pouvoir :** Mme DAVID à M LERAY ; M GUERMOND à Mme GUILLARD

### **Communauté de Communes de St Méen - Montauban :**

**Présents :** M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BOHANNE M BRIAND M BRIANTAIS  
M CHEVREL M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GOBIN M GORRE  
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M RABAJOIE M TRUBERT

**Ont donné pouvoir :** M DENOVAL à M. DENEUVE ; M LUCE à M. GUINARD ; M OMNES  
à M ALLEE ; Mme ROLLAND à M. DELALANDE ; M TRUTIN à M. GORRE ; M UDIN à M. RONSIN

### **Montfort Communauté :**

**Présents :** M AUFRAY M BESNARD M BROUZAZIN M DANIEL M DELAMARRE  
M DENEUVE Mme GANDIN M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M RONSIN  
Mme ROUAULT

**Ont donné pouvoir :** Mme EMAURY à M. RALLE ; M JOUAN à M. BESNARD

### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre :**

**Présents :** Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

**Ont donné pouvoir :** M CARON à M PICHOT

### **Étaient excusés :**

M CHEVALIER ; M TEXIER ; M GEORGEAULT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. CHARLES ( Trésorier), M ZILLIOX ( DGS),  
M. BOHANNE ( responsable RI)

M BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12h00

**SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine**  
5 ter rue de Gael  
35 290 Saint Méen Le Grand

**Objet : renouvellement Contrats de maintenance prestations Tradim et Ecocito manager**

Le contrat de maintenance du portail Ecocito (accès des usagers à leur compte individuel via internet) et le contrat de maintenance du dispositif informatique (logiciel de base des données) sont arrivés à échéance le 31 décembre 2019. Ces contrats doivent faire l'objet d'un renouvellement en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour 3 ans. Ces dispositifs informatiques permettent d'une part aux agents du syndicat de saisir toutes les données des usagers nécessaires au traitement de la facturation, et d'autre part, offrent la possibilité aux usagers du syndicat de consulter leur compte individuel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

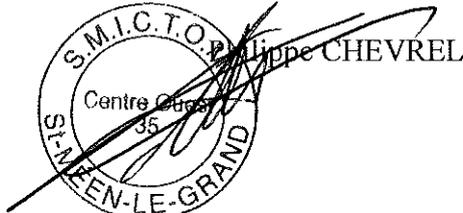
☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer le contrat de maintenance du portail Ecocito avec la société Tradim, 17 rue du Delta 75009 Paris pour un montant annuel de 2126,16€ HT sur une durée de 3 ans, soit un montant total de 6378,48 € HT

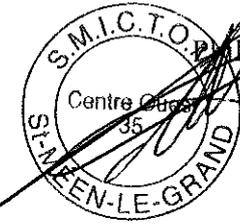
☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer le contrat de maintenance du dispositif informatique (Ecocito manager) avec la société Tradim, 17 rue du Delta 75009 Paris pour un montant annuel de 3006,15€ HT sur une durée de 3 ans, soit un montant total de 9018,45€ HT

☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision

Pour extrait conforme  
Fait à St Méen le Grand, le 25 février 2020

Le Président,

  
Philippe CHEVREL



Nombre de délégués en exercice: 140  
Nombre de délégués présents: 77  
Nombre de pouvoirs: 18  
Nombre de voix pour: 95  
Abstentions: 0  
Contre: 0